

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2020-04-17-00461 Référence de la demande : n°2020-00461-011-001

Dénomination du projet : CPIE Sud Champagne. Suivis de mortalité dans le cadre de différentes activités.

Lieu des opérations : -Départements : Ardennes Aube, Marne, Haute-Marne, Meuse et Vosges

Bénéficiaire : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Sud Champagne (CPIE)

MOTIVATION ou CONDITIONS

Après avoir analysé la demande effectuée par le CPIE Sud Champagne, le CNPN accorde un avis favorable sans réserve pour le ramassage, collecte et transport d'oiseaux et mammifères (petits et chiroptères) morts ou blessés pour la seule année 2020 dans les départements des Ardennes, l'Aube, la Marne, la Haute-Marne, la Meuse et les Vosges.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Michel METAIS

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 17 juin 2020

Signature :

